

Procédure Campagne d'avancement des Enseignants-chercheurs à compter de 2015

Ce texte a pour objectif de compléter et améliorer la procédure mise en place en 2012 et complétée en 2013. Le calendrier de la campagne d'avancement est présenté en annexe 3.

Etape 1 : évaluation des dossiers, avis du CA restreint (CAR)

Le CA dans sa formation restreinte doit émettre un avis sur les activités pédagogiques et responsabilités collectives de chaque candidat à une promotion.

1. L'avis proposé :

Il est proposé que :

Le CAR de l'UL propose au CNU un avis dans la liste suivante :

- Le candidat satisfait aux exigences et est proposé pour une **promotion**
- Le candidat présente un **dossier qui correspond globalement aux exigences** requises,
- Le candidat présente un **dossier qui doit être consolidé en vue d'une** nouvelle demande de promotion.

Cet avis sera complété par les statistiques des avis proposés par grade pour l'ensemble des candidats de l'Université de Lorraine.

Pour émettre cet avis, le CAR aura à sa disposition les avis circonstanciés du directeur de composante et du directeur de laboratoire (3 à 5 lignes) et ceux de deux rapporteurs qui jugeront des activités pédagogiques et responsabilités collectives.

Les directeurs et rapporteurs auront à leur disposition les dossiers des candidats : notice biographique et rapport d'activité.

2. Les rapporteurs :

• Principes généraux :

Les rapporteurs ne doivent pas appartenir aux mêmes composantes formation et laboratoire que le candidat. Les rapporteurs doivent appartenir, autant que possible, à la même section ou à la même discipline. Les règles de déontologie courantes s'appliquent, en particulier, les maîtres de conférences ne traitent pas les dossiers de professeurs, les professeurs traitent l'ensemble des dossiers. De même les rapporteurs désignés refuseront de rapporter sur un dossier pour lequel existent des incompatibilités professionnelles ou personnelles.

Les rapporteurs sont choisis parmi les membres élus des conseils centraux (CS, CF, CVU, Sénat) à l'exclusion du CA à qui appartient la décision finale, et parmi les membres élus des conseils de pôles et de collègiums.

- **Désignation des rapporteurs**

Une proposition de répartition des rapporteurs est établie par un ou plusieurs VP (CA , CS, CF, Ressources humaines) avec des tableaux préparés par la DRH : tableau des candidats avec composante, laboratoire et section CNU, et tableau des élus (rapporteurs potentiels) avec les mêmes renseignements. Un principe complémentaire de croisement Collégiums-Pôles scientifiques et vice-versa sera pris en compte dans la mesure du possible. La proposition est présentée pour avis aux bureaux des conseils de la formation et scientifique et définitivement arrêtée et signée par le président de l'université.

Les rapporteurs sont désignés pour l'ensemble de la campagne d'avancement.

- **Travail des rapporteurs :**

Examen du dossier du candidat, rédaction du rapport (Annexe 1 pour les activités pédagogiques et responsabilités collectives), de l'avis circonstancié et de l'avis au CAR.

- **Décision du CA restreint :**

Pour émettre un avis, il examine l'ensemble des quatre avis et rapports pour chaque candidat. Il a à sa disposition l'ensemble des dossiers des candidats

Etape 2 : Contingent local des promotions

1. Les rapporteurs :

Ils sont saisis des dossiers des candidats non promus au contingent national. Ils complètent leurs rapports (Annexe 1) sur les activités de recherche des candidats, et émettent un avis circonstancié sur l'ensemble des activités des candidats.

2. Commissions :

Examens des rapports et avis au CA restreint :

L'examen se fait en trois réunions (3 commissions): une pour les maitres de conférences, une pour les Pr1 et une pour PrCE1 et CE2. Les trois commissions comprennent l'ensemble des rapporteurs concernés. Ces commissions sont animées par un vice-président.

Ces réunions ont pour objectif d'émettre un avis pour chaque candidat : après audition des rapports et discussions, l'avis est émis à l'aide d'une fiche. Un exemple de canevas de cette fiche est présenté en annexe 2. Ceci permet d'avoir en fin de réunion, trois groupes de candidats proposés au CAR.

L'annexe 2 est diffusée en retour au candidat

3. CA restreint :

Les documents fournis aux membres du CA sont l'ensemble des dossiers de candidature et pour chaque candidat l'avis de la commission, les rapports et avis de chaque rapporteur et le dossier.

**Annexe 1 : Canevas des rapports sur les dossiers des candidats
(Les parties grisées sont relatives à l'étape 2 : activités de recherche)**

Nom et prénom du candidat à l'avancement :

Au titre d'une promotion au grade de MCF HC PR 1^oCl PR Cl Ex 1 PR Cl Ex 2

Date de naissance :

Section CNU :

Dates de nomination dans le corps /le grade :

Dates d'obtention du doctorat et HDR :

Intitulé du laboratoire de recherche :

Intitulé de la composante pédagogique de rattachement :

Activités Pédagogiques :

Volume horaire annuel :

Matières enseignées :

Niveau (diplôme, année) :

Type d'enseignement (CM, TD, TP, à distance, formation continue, par apprentissage...) :

Mentionner la création d'outils pédagogiques, la création d'enseignement et toutes autres contributions à l'enseignement (encadrement stages, projets,...) et pratiques pédagogiques innovantes.

Activités de recherche :

Mots-clés : *(Indiquer les principales thématiques de recherche)*

Publications/Production scientifique *(Indiquer le nombre)*

Articles dans des journaux d'audience internationale :

Articles dans des journaux d'audience nationale :

Conférences/colloques internationaux avec actes :

Conférences/colloque nationaux avec actes :

Conférences invitées :

Ouvrages, chapitre d'ouvrage :

Brevets – Licences :

Encadrements scientifiques

Thèses soutenues :

Thèses en cours :

Master Recherche :

Autres encadrements :

Participation à des jurys de thèse/ HDR :

Rayonnement scientifique

International		
Invitations dans des universités et instituts étrangers	Oui []	Non []
Expert dans des instances d'évaluation internationales.	Oui []	Non []
Membre comités de rédaction de revues internationales ou comités de programmes de congrès internationaux...	Oui []	Non []
Prix et distinctions scientifiques	Oui []	Non []
National		
Prix et distinctions scientifiques, membre IUF,...	Oui []	Non []
Appréciation globale sur les activités de recherche :		

Responsabilités Collectives

Pour chaque type de responsabilité préciser l'intitulé de la fonction et la période concernée, pour les contrats préciser le type de contrat (Européen, ANR...)

Vice-présidence d'établissement	Oui []	Non []	
Direction de pôle scientifique ou collégium	Oui []	Non []	
Direction fédération, GDR, réseau...	Oui []	Non []	
Direction d'Ecole Doctorale	Oui []	Non []	
Direction de grands programmes nationaux/internationaux	Oui []	Non []	
Direction d'un laboratoire	Oui []	Non []	
Direction d'équipe au sein d'un laboratoire	Oui []	Non []	
Direction de composante pédagogique (UFR, IUT, Ecoles, etc.)	Oui []	Non []	
Direction de département pédagogique (UFR, IUT, Ecoles, etc.)	Oui []	Non []	
Responsabilité pédagogique (Diplôme, direction étude, etc.)	Oui []	Non []	
Organisation de congrès nationaux/internationaux	Oui []	Non []	
Contrats industriels	Responsable [] ou Participation []	Oui []	Non []
Contrats publics	Responsable [] ou Participation []	Oui []	Non []
Responsable Master, DEA, etc.	Oui []	Non []	
Membre (élu, nommé) CNU, CN, ANR, AERES,..	Oui []	Non []	
Membre (élu, nommé) Conseils d'Etablissement...	Oui []	Non []	
Responsabilités de consultance, expertise...	Oui []	Non []	
Autres :			
Mobilité thématique et/ou géographique	Oui []	Non []	

Avis du CA de l'Université:

Avis CNU :

Nom et prénom du rapporteur :

Avis proposé au CA restreint sur le dossier

Le candidat satisfait aux exigences requises pour prétendre à une **promotion** notamment pour son engagement dans le (s) volet (s) d'activité :

scientifique responsabilités collectives pédagogique

Le candidat présente un **dossier qui correspond globalement aux exigences** requises, notamment par son implication dans le(s) volet(s) d'activité :

scientifique responsabilités collectives pédagogique

Le candidat présente un **dossier qui doit être consolidé en vue d'une** nouvelle demande de promotion.

Avis circonstancié (3-5 lignes):

Annexe 2 : Avis des comités de rapporteurs

Campagne 2014 : Avis sur le dossier de candidature à une promotion après examen du dossier et délibération

Nom et prénom du candidat :

Au titre d'une promotion au grade de MCF HC PR 1^oCI PR CI Ex 1 PR CI Ex 2

1. Propositions pour des critères de promotion de l'Université de Lorraine :

Le critère de promotion retenu est le niveau d'implication dans l'Université de Lorraine et de ses composantes et /ou pour son rayonnement scientifique et institutionnel, comme par exemple des travaux de recherche de grande qualité, le développement de filière, etc. Toutefois l'équilibre général entre les trois volets d'activité (recherche, pédagogie et responsabilités collectives) sur l'ensemble de la carrière est pris en considération dans l'examen du dossier.

L'ensemble de la carrière est examiné mais le CA sera attentif aux nouvelles prises de responsabilités et à l'évolution du dossier du candidat depuis sa nomination (cas des MC HC) ou sa dernière promotion (cas des PR2 vers PR1, les PR1 vers CE).

Pour l'accès à la hors classe des maîtres de conférences une implication notable dans la vie de l'établissement sera prépondérante. De bons dossiers scientifiques seront examinés également avec attention.

Pour les professeurs, la qualité du dossier scientifique, l'autonomie et le rayonnement du candidat, sa mobilité thématique et/ou géographique ainsi que sa forte implication dans les responsabilités pédagogiques et collectives au niveau local (université et composantes) sans négliger le niveau national ou international pourront constituer les principaux critères pris en considération.

2. Avis sur le dossier

Le candidat satisfait aux exigences requises pour prétendre à une **promotion** notamment pour son engagement dans le (s) volet (s) d'activité :

scientifique

responsabilités collectives

pédagogique

Le candidat présente un **dossier qui correspond globalement aux exigences** requises, notamment par son implication dans le(s) volet(s) d'activité :

scientifique

responsabilités collectives

pédagogique

Le candidat présente un **dossier qui doit être consolidé en vue d'une** nouvelle demande de promotion.

3. Remarques et observations particulières :

Annexe 3

CALENDRIER – AVANCEMENT de GRADE des Enseignants-Chercheurs - 2015

Dès que possible et avant le 16 janvier 2015	Réponse à l'enquête : http://enquete.univ-lorraine.fr/directions/index.php?sid=25844&lang=fr
Du 20 janvier 2015 à 10h00	Ouverture de l'application ELECTRA pour l'enregistrement des dossiers de candidature à l'avancement (à 10 H, heure de Paris). https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_electra.htm
Au 16 février 2015 à 16h00	Fermeture de l'application ELECTRA pour l'enregistrement des dossiers de candidature à l'avancement (à 16 H, heure de Paris).
Du 25 mars 2015 à 10h00	Ouverture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des conseils d'administration ou pour retirer éventuellement leur dossier de candidature à l'avancement (à 10 H, heure de Paris).
Au 31 mars 2015 à 12h00	Fermeture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des conseils d'administration ou pour retirer leur dossier de candidature (à 12 H, heure de Paris).
Du 2 juin 2015 à 10h00	Ouverture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des sections du Conseil national des universités ou pour retirer leur dossier de candidature à l'avancement (à 10 H, heure de Paris).
Au 9 juin 2015 à 12h00	Fermeture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des sections du Conseil national des universités ou pour retirer leur dossier de candidature (à 12 H, heure de Paris)
8 juin 2015 à 16h00	Affichage des promus à la voie nationale dans ELECTRA

Procédure Campagne d'avancement des Enseignants-chercheurs à compter de 2015

Ce texte a pour objectif de compléter et améliorer la procédure mise en place en 2012 et complétée en 2013. Le calendrier de la campagne d'avancement est présenté en annexe 3.

Etape 1 : évaluation des dossiers, avis du CA restreint (CAR)

Le CA dans sa formation restreinte doit émettre un avis sur les activités pédagogiques et responsabilités collectives de chaque candidat à une promotion.

1. L'avis proposé :

Il est proposé que :

Le CAR de l'UL propose au CNU un avis dans la liste suivante :

- Le candidat satisfait aux exigences et est proposé pour une **promotion**
- Le candidat présente un **dossier qui correspond globalement aux exigences** requises,
- Le candidat présente un **dossier qui doit être consolidé en vue d'une** nouvelle demande de promotion.

Cet avis sera complété par les statistiques des avis proposés par grade pour l'ensemble des candidats de l'Université de Lorraine.

Pour émettre cet avis, le CAR aura à sa disposition les avis circonstanciés du directeur de composante et du directeur de laboratoire (3 à 5 lignes) et ceux de deux rapporteurs qui jugeront des activités pédagogiques et responsabilités collectives.

Les directeurs et rapporteurs auront à leur disposition les dossiers des candidats : notice biographique et rapport d'activité.

2. Les rapporteurs :

• Principes généraux :

Les rapporteurs ne doivent pas appartenir aux mêmes composantes formation et laboratoire que le candidat. Les rapporteurs doivent appartenir, autant que possible, à la même section ou à la même discipline. Les règles de déontologie courantes s'appliquent, en particulier, les maîtres de conférences ne traitent pas les dossiers de professeurs, les professeurs traitent l'ensemble des dossiers. De même les rapporteurs désignés refuseront de rapporter sur un dossier pour lequel existent des incompatibilités professionnelles ou personnelles.

Les rapporteurs sont choisis parmi les membres élus des conseils centraux (CS, CF, CVU, Sénat) à l'exclusion du CA à qui appartient la décision finale, et parmi les membres élus des conseils de pôles et de collègiums.

- **Désignation des rapporteurs**

Une proposition de répartition des rapporteurs est établie par un ou plusieurs VP (CA, CS, CF, Ressources humaines) avec des tableaux préparés par la DRH : tableau des candidats avec composante, laboratoire et section CNU, et tableau des élus (rapporteurs potentiels) avec les mêmes renseignements. Un principe complémentaire de croisement Collégiums-Pôles scientifiques et vice-versa sera pris en compte dans la mesure du possible. La proposition est présentée pour avis aux bureaux des conseils de la formation et scientifique et définitivement arrêtée et signée par le président de l'université.

Les rapporteurs sont désignés pour l'ensemble de la campagne d'avancement.

- **Travail des rapporteurs :**

Examen du dossier du candidat, rédaction du rapport (Annexe 1 pour les activités pédagogiques et responsabilités collectives), de l'avis circonstancié et de l'avis au CAR.

- **Décision du CA restreint :**

Pour émettre un avis, il examine l'ensemble des quatre avis et rapports pour chaque candidat. Il a à sa disposition l'ensemble des dossiers des candidats

Etape 2 : Contingent local des promotions

1. Les rapporteurs :

Ils sont saisis des dossiers des candidats non promus au contingent national. Ils complètent leurs rapports (Annexe 1) sur les activités de recherche des candidats, et émettent un avis circonstancié sur l'ensemble des activités des candidats.

2. Commissions :

Examens des rapports et avis au CA restreint :

L'examen se fait en trois réunions (3 commissions): une pour les maitres de conférences, une pour les Pr1 et une pour PrCE1 et CE2. Les trois commissions comprennent l'ensemble des rapporteurs concernés. Ces commissions sont animées par un vice-président.

Ces réunions ont pour objectif d'émettre un avis pour chaque candidat : après audition des rapports et discussions, l'avis est émis à l'aide d'une fiche. Un exemple de canevas de cette fiche est présenté en annexe 2. Ceci permet d'avoir en fin de réunion, trois groupes de candidats proposés au CAR.

L'annexe 2 est diffusée en retour au candidat

3. CA restreint :

Les documents fournis aux membres du CA sont l'ensemble des dossiers de candidature et pour chaque candidat l'avis de la commission, les rapports et avis de chaque rapporteur et le dossier.

**Annexe 1 : Canevas des rapports sur les dossiers des candidats
(Les parties grisées sont relatives à l'étape 2 : activités de recherche)**

Nom et prénom du candidat à l'avancement :

Au titre d'une promotion au grade de MCF HC PR 1^oCl PR Cl Ex 1 PR Cl Ex 2

Date de naissance :

Section CNU :

Dates de nomination dans le corps /le grade :

Dates d'obtention du doctorat et HDR :

Intitulé du laboratoire de recherche :

Intitulé de la composante pédagogique de rattachement :

Activités Pédagogiques :

Volume horaire annuel :

Matières enseignées :

Niveau (diplôme, année) :

Type d'enseignement (CM, TD, TP, à distance, formation continue, par apprentissage...) :

Mentionner la création d'outils pédagogiques, la création d'enseignement et toutes autres contributions à l'enseignement (encadrement stages, projets,...) et pratiques pédagogiques innovantes.

Activités de recherche :

Mots-clés : *(Indiquer les principales thématiques de recherche)*

Publications/Production scientifique *(Indiquer le nombre)*

Articles dans des journaux d'audience internationale :

Articles dans des journaux d'audience nationale :

Conférences/colloques internationaux avec actes :

Conférences/colloque nationaux avec actes :

Conférences invitées :

Ouvrages, chapitre d'ouvrage :

Brevets – Licences :

Encadrements scientifiques

Thèses soutenues :

Thèses en cours :

Master Recherche :

Autres encadrements :

Participation à des jurys de thèse/ HDR :

Rayonnement scientifique

International		
Invitations dans des universités et instituts étrangers	Oui []	Non []
Expert dans des instances d'évaluation internationales.	Oui []	Non []
Membre comités de rédaction de revues internationales ou comités de programmes de congrès internationaux...	Oui []	Non []
Prix et distinctions scientifiques		
	Oui []	Non []
National		
Prix et distinctions scientifiques, membre IUF,...	Oui []	Non []
Appréciation globale sur les activités de recherche :		

Responsabilités Collectives

Pour chaque type de responsabilité préciser l'intitulé de la fonction et la période concernée, pour les contrats préciser le type de contrat (Européen, ANR...)

Vice-présidence d'établissement	Oui []	Non []
Direction de pôle scientifique ou collégium	Oui []	Non []
Direction fédération, GDR, réseau...	Oui []	Non []
Direction d'Ecole Doctorale	Oui []	Non []
Direction de grands programmes nationaux/internationaux	Oui []	Non []
Direction d'un laboratoire	Oui []	Non []
Direction d'équipe au sein d'un laboratoire	Oui []	Non []
Direction de composante pédagogique (UFR, IUT, Ecoles, etc.)	Oui []	Non []
Direction de département pédagogique (UFR, IUT, Ecoles, etc.)	Oui []	Non []
Responsabilité pédagogique (Diplôme, direction étude, etc.)	Oui []	Non []
Organisation de congrès nationaux/internationaux	Oui []	Non []
Contrats industriels Responsable [] ou Participation []	Oui []	Non []
Contrats publics Responsable [] ou Participation []	Oui []	Non []
Responsable Master, DEA, etc.	Oui []	Non []
Membre (élu, nommé) CNU, CN, ANR, AERES,..	Oui []	Non []
Membre (élu, nommé) Conseils d'Etablissement...	Oui []	Non []
Responsabilités de consultance, expertise...	Oui []	Non []
Autres :		
Mobilité thématique et/ou géographique	Oui []	Non []

Avis du CA de l'Université:

Avis CNU :

Nom et prénom du rapporteur :

Avis proposé au CA restreint sur le dossier

- Le candidat satisfait aux exigences requises pour prétendre à une **promotion** notamment pour son engagement dans le (s) volet (s) d'activité :
 - scientifique responsabilités collectives pédagogique
- Le candidat présente un **dossier qui correspond globalement aux exigences** requises, notamment par son implication dans le(s) volet(s) d'activité :
 - scientifique responsabilités collectives pédagogique
- Le candidat présente un **dossier qui doit être consolidé en vue d'une** nouvelle demande de promotion.

Avis circonstancié (3-5 lignes):

Annexe 2 : Avis des comités de rapporteurs

Campagne 2014 : Avis sur le dossier de candidature à une promotion après examen du dossier et délibération

Nom et prénom du candidat :

Au titre d'une promotion au grade de MCF HC PR 1^oCI PR CI Ex 1 PR CI Ex 2

1. Propositions pour des critères de promotion de l'Université de Lorraine :

Le critère de promotion retenu est le niveau d'implication dans l'Université de Lorraine et de ses composantes et /ou pour son rayonnement scientifique et institutionnel, comme par exemple des travaux de recherche de grande qualité, le développement de filière, etc. Toutefois l'équilibre général entre les trois volets d'activité (recherche, pédagogie et responsabilités collectives) sur l'ensemble de la carrière est pris en considération dans l'examen du dossier.

L'ensemble de la carrière est examiné mais le CA sera attentif aux nouvelles prises de responsabilités et à l'évolution du dossier du candidat depuis sa nomination (cas des MC HC) ou sa dernière promotion (cas des PR2 vers PR1, les PR1 vers CE).

Pour l'accès à la hors classe des maîtres de conférences une implication notable dans la vie de l'établissement sera prépondérante. De bons dossiers scientifiques seront examinés également avec attention.

Pour les professeurs, la qualité du dossier scientifique, l'autonomie et le rayonnement du candidat, sa mobilité thématique et/ou géographique ainsi que sa forte implication dans les responsabilités pédagogiques et collectives au niveau local (université et composantes) sans négliger le niveau national ou international pourront constituer les principaux critères pris en considération.

2. Avis sur le dossier

Le candidat satisfait aux exigences requises pour prétendre à une **promotion** notamment pour son engagement dans le (s) volet (s) d'activité :

scientifique

responsabilités collectives

pédagogique

Le candidat présente un **dossier qui correspond globalement aux exigences** requises, notamment par son implication dans le(s) volet(s) d'activité :

scientifique

responsabilités collectives

pédagogique

Le candidat présente un **dossier qui doit être consolidé en vue d'une** nouvelle demande de promotion.

3. Remarques et observations particulières :

Annexe 3

CALENDRIER – AVANCEMENT de GRADE des Enseignants-Chercheurs - 2015

Dès que possible et avant le 16 janvier 2015	Réponse à l'enquête : http://enquete.univ-lorraine.fr/directions/index.php?sid=25844&lang=fr
Du 20 janvier 2015 à 10h00	Ouverture de l'application ELECTRA pour l'enregistrement des dossiers de candidature à l'avancement (à 10 H, heure de Paris). https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_electra.htm
Au 16 février 2015 à 16h00	Fermeture de l'application ELECTRA pour l'enregistrement des dossiers de candidature à l'avancement (à 16 H, heure de Paris).
Du 25 mars 2015 à 10h00	Ouverture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des conseils d'administration ou pour retirer éventuellement leur dossier de candidature à l'avancement (à 10 H, heure de Paris).
Au 31 mars 2015 à 12h00	Fermeture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des conseils d'administration ou pour retirer leur dossier de candidature (à 12 H, heure de Paris).
Du 2 juin 2015 à 10h00	Ouverture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des sections du Conseil national des universités ou pour retirer leur dossier de candidature à l'avancement (à 10 H, heure de Paris).
Au 9 juin 2015 à 12h00	Fermeture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des sections du Conseil national des universités ou pour retirer leur dossier de candidature (à 12 H, heure de Paris)
8 juin 2015 à 16h00	Affichage des promus à la voie nationale dans ELECTRA

Procédure Campagne d'avancement des Enseignants-chercheurs à compter de 2015

Ce texte a pour objectif de compléter et améliorer la procédure mise en place en 2012 et complétée en 2013. Le calendrier de la campagne d'avancement est présenté en annexe 3.

Etape 1 : évaluation des dossiers, avis du CA restreint (CAR)

Le CA dans sa formation restreinte doit émettre un avis sur les activités pédagogiques et responsabilités collectives de chaque candidat à une promotion.

1. L'avis proposé :

Il est proposé que :

Le CAR de l'UL propose au CNU un avis dans la liste suivante :

- Le candidat satisfait aux exigences et est proposé pour une **promotion**
- Le candidat présente un **dossier qui correspond globalement aux exigences** requises,
- Le candidat présente un **dossier qui doit être consolidé en vue d'une** nouvelle demande de promotion.

Cet avis sera complété par les statistiques des avis proposés par grade pour l'ensemble des candidats de l'Université de Lorraine.

Pour émettre cet avis, le CAR aura à sa disposition les avis circonstanciés du directeur de composante et du directeur de laboratoire (3 à 5 lignes) et ceux de deux rapporteurs qui jugeront des activités pédagogiques et responsabilités collectives.

Les directeurs et rapporteurs auront à leur disposition les dossiers des candidats : notice biographique et rapport d'activité.

2. Les rapporteurs :

• Principes généraux :

Les rapporteurs ne doivent pas appartenir aux mêmes composantes formation et laboratoire que le candidat. Les rapporteurs doivent appartenir, autant que possible, à la même section ou à la même discipline. Les règles de déontologie courantes s'appliquent, en particulier, les maîtres de conférences ne traitent pas les dossiers de professeurs, les professeurs traitent l'ensemble des dossiers. De même les rapporteurs désignés refuseront de rapporter sur un dossier pour lequel existent des incompatibilités professionnelles ou personnelles.

Les rapporteurs sont choisis parmi les membres élus des conseils centraux (CS, CF, CVU, Sénat) à l'exclusion du CA à qui appartient la décision finale, et parmi les membres élus des conseils de pôles et de collègiums.

- **Désignation des rapporteurs**

Une proposition de répartition des rapporteurs est établie par un ou plusieurs VP (CA, CS, CF, Ressources humaines) avec des tableaux préparés par la DRH : tableau des candidats avec composante, laboratoire et section CNU, et tableau des élus (rapporteurs potentiels) avec les mêmes renseignements. Un principe complémentaire de croisement Collégiums-Pôles scientifiques et vice-versa sera pris en compte dans la mesure du possible. La proposition est présentée pour avis aux bureaux des conseils de la formation et scientifique et définitivement arrêtée et signée par le président de l'université.

Les rapporteurs sont désignés pour l'ensemble de la campagne d'avancement.

- **Travail des rapporteurs :**

Examen du dossier du candidat, rédaction du rapport (Annexe 1 pour les activités pédagogiques et responsabilités collectives), de l'avis circonstancié et de l'avis au CAR.

- **Décision du CA restreint :**

Pour émettre un avis, il examine l'ensemble des quatre avis et rapports pour chaque candidat. Il a à sa disposition l'ensemble des dossiers des candidats

Etape 2 : Contingent local des promotions

1. Les rapporteurs :

Ils sont saisis des dossiers des candidats non promus au contingent national. Ils complètent leurs rapports (Annexe 1) sur les activités de recherche des candidats, et émettent un avis circonstancié sur l'ensemble des activités des candidats.

2. Commissions :

Examens des rapports et avis au CA restreint :

L'examen se fait en trois réunions (3 commissions): une pour les maitres de conférences, une pour les Pr1 et une pour PrCE1 et CE2. Les trois commissions comprennent l'ensemble des rapporteurs concernés. Ces commissions sont animées par un vice-président.

Ces réunions ont pour objectif d'émettre un avis pour chaque candidat : après audition des rapports et discussions, l'avis est émis à l'aide d'une fiche. Un exemple de canevas de cette fiche est présenté en annexe 2. Ceci permet d'avoir en fin de réunion, trois groupes de candidats proposés au CAR.

L'annexe 2 est diffusée en retour au candidat

3. CA restreint :

Les documents fournis aux membres du CA sont l'ensemble des dossiers de candidature et pour chaque candidat l'avis de la commission, les rapports et avis de chaque rapporteur et le dossier.

**Annexe 1 : Canevas des rapports sur les dossiers des candidats
(Les parties grisées sont relatives à l'étape 2 : activités de recherche)**

Nom et prénom du candidat à l'avancement :

Au titre d'une promotion au grade de MCF HC PR 1^oCl PR Cl Ex 1 PR Cl Ex 2

Date de naissance :

Section CNU :

Dates de nomination dans le corps /le grade :

Dates d'obtention du doctorat et HDR :

Intitulé du laboratoire de recherche :

Intitulé de la composante pédagogique de rattachement :

Activités Pédagogiques :

Volume horaire annuel :

Matières enseignées :

Niveau (diplôme, année) :

Type d'enseignement (CM, TD, TP, à distance, formation continue, par apprentissage...) :

Mentionner la création d'outils pédagogiques, la création d'enseignement et toutes autres contributions à l'enseignement (encadrement stages, projets,...) et pratiques pédagogiques innovantes.

Activités de recherche :

Mots-clés : *(Indiquer les principales thématiques de recherche)*

Publications/Production scientifique *(Indiquer le nombre)*

Articles dans des journaux d'audience internationale :

Articles dans des journaux d'audience nationale :

Conférences/colloques internationaux avec actes :

Conférences/colloque nationaux avec actes :

Conférences invitées :

Ouvrages, chapitre d'ouvrage :

Brevets – Licences :

Encadrements scientifiques

Thèses soutenues :

Thèses en cours :

Master Recherche :

Autres encadrements :

Participation à des jurys de thèse/ HDR :

Rayonnement scientifique

International		
Invitations dans des universités et instituts étrangers	Oui []	Non []
Expert dans des instances d'évaluation internationales.	Oui []	Non []
Membre comités de rédaction de revues internationales ou comités de programmes de congrès internationaux...	Oui []	Non []
Prix et distinctions scientifiques	Oui []	Non []
National		
Prix et distinctions scientifiques, membre IUF,...	Oui []	Non []
Appréciation globale sur les activités de recherche :		

Responsabilités Collectives

Pour chaque type de responsabilité préciser l'intitulé de la fonction et la période concernée, pour les contrats préciser le type de contrat (Européen, ANR...)

Vice-présidence d'établissement	Oui []	Non []	
Direction de pôle scientifique ou collégium	Oui []	Non []	
Direction fédération, GDR, réseau...	Oui []	Non []	
Direction d'Ecole Doctorale	Oui []	Non []	
Direction de grands programmes nationaux/internationaux	Oui []	Non []	
Direction d'un laboratoire	Oui []	Non []	
Direction d'équipe au sein d'un laboratoire	Oui []	Non []	
Direction de composante pédagogique (UFR, IUT, Ecoles, etc.)	Oui []	Non []	
Direction de département pédagogique (UFR, IUT, Ecoles, etc.)	Oui []	Non []	
Responsabilité pédagogique (Diplôme, direction étude, etc.)	Oui []	Non []	
Organisation de congrès nationaux/internationaux	Oui []	Non []	
Contrats industriels	Responsable [] ou Participation []	Oui []	Non []
Contrats publics	Responsable [] ou Participation []	Oui []	Non []
Responsable Master, DEA, etc.	Oui []	Non []	
Membre (élu, nommé) CNU, CN, ANR, AERES,..	Oui []	Non []	
Membre (élu, nommé) Conseils d'Etablissement...	Oui []	Non []	
Responsabilités de consultance, expertise...	Oui []	Non []	
Autres :			
Mobilité thématique et/ou géographique	Oui []	Non []	

Avis du CA de l'Université:

Avis CNU :

Nom et prénom du rapporteur :

Avis proposé au CA restreint sur le dossier

- Le candidat satisfait aux exigences requises pour prétendre à une **promotion** notamment pour son engagement dans le (s) volet (s) d'activité :
 - scientifique responsabilités collectives pédagogique
- Le candidat présente un **dossier qui correspond globalement aux exigences** requises, notamment par son implication dans le(s) volet(s) d'activité :
 - scientifique responsabilités collectives pédagogique
- Le candidat présente un **dossier qui doit être consolidé en vue d'une** nouvelle demande de promotion.

Avis circonstancié (3-5 lignes):

Annexe 2 : Avis des comités de rapporteurs

Campagne 2014 : Avis sur le dossier de candidature à une promotion après examen du dossier et délibération

Nom et prénom du candidat :

Au titre d'une promotion au grade de MCF HC PR 1^oCI PR CI Ex 1 PR CI Ex 2

1. Propositions pour des critères de promotion de l'Université de Lorraine :

Le critère de promotion retenu est le niveau d'implication dans l'Université de Lorraine et de ses composantes et /ou pour son rayonnement scientifique et institutionnel, comme par exemple des travaux de recherche de grande qualité, le développement de filière, etc. Toutefois l'équilibre général entre les trois volets d'activité (recherche, pédagogie et responsabilités collectives) sur l'ensemble de la carrière est pris en considération dans l'examen du dossier.

L'ensemble de la carrière est examiné mais le CA sera attentif aux nouvelles prises de responsabilités et à l'évolution du dossier du candidat depuis sa nomination (cas des MC HC) ou sa dernière promotion (cas des PR2 vers PR1, les PR1 vers CE).

Pour l'accès à la hors classe des maîtres de conférences une implication notable dans la vie de l'établissement sera prépondérante. De bons dossiers scientifiques seront examinés également avec attention.

Pour les professeurs, la qualité du dossier scientifique, l'autonomie et le rayonnement du candidat, sa mobilité thématique et/ou géographique ainsi que sa forte implication dans les responsabilités pédagogiques et collectives au niveau local (université et composantes) sans négliger le niveau national ou international pourront constituer les principaux critères pris en considération.

2. Avis sur le dossier

Le candidat satisfait aux exigences requises pour prétendre à une **promotion** notamment pour son engagement dans le (s) volet (s) d'activité :

scientifique

responsabilités collectives

pédagogique

Le candidat présente un **dossier qui correspond globalement aux exigences** requises, notamment par son implication dans le(s) volet(s) d'activité :

scientifique

responsabilités collectives

pédagogique

Le candidat présente un **dossier qui doit être consolidé en vue d'une** nouvelle demande de promotion.

3. Remarques et observations particulières :

Annexe 3

CALENDRIER – AVANCEMENT de GRADE des Enseignants-Chercheurs - 2015

Dès que possible et avant le 16 janvier 2015	Réponse à l'enquête : http://enquete.univ-lorraine.fr/directions/index.php?sid=25844&lang=fr
Du 20 janvier 2015 à 10h00	Ouverture de l'application ELECTRA pour l'enregistrement des dossiers de candidature à l'avancement (à 10 H, heure de Paris). https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_electra.htm
Au 16 février 2015 à 16h00	Fermeture de l'application ELECTRA pour l'enregistrement des dossiers de candidature à l'avancement (à 16 H, heure de Paris).
Du 25 mars 2015 à 10h00	Ouverture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des conseils d'administration ou pour retirer éventuellement leur dossier de candidature à l'avancement (à 10 H, heure de Paris).
Au 31 mars 2015 à 12h00	Fermeture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des conseils d'administration ou pour retirer leur dossier de candidature (à 12 H, heure de Paris).
Du 2 juin 2015 à 10h00	Ouverture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des sections du Conseil national des universités ou pour retirer leur dossier de candidature à l'avancement (à 10 H, heure de Paris).
Au 9 juin 2015 à 12h00	Fermeture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des sections du Conseil national des universités ou pour retirer leur dossier de candidature (à 12 H, heure de Paris)
8 juin 2015 à 16h00	Affichage des promus à la voie nationale dans ELECTRA